



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Réunion du 17 septembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept septembre, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au complexe Hervé Manteau (Iteuil), Chemin de la Nouel, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 10/09/2025

Nombre de membres composant le Comité syndical : 102

Nombre de membres présents : 60

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 6

Nombre de votants : 66 (65 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Sabourin

Délibération AG_n°2025_15

Objet : Affectation définitive du résultat du Budget annexe Assainissement 2024

Etaient présents (60) : Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, William Boiron, Fabien Bonnet, Roland Bouchet, Jacques Bouloux, Jean-Louis Bourriaux, Michelle Boutillet, Antoine Braguier, Michel Bugnet, Joël Cogné, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Laurent Duffault, Michel Fresneau, Francis Gargouil, Michel Godet, Alain Guillon, Bernard Henau, Jean-Pierre Jager, Bernard Jamain, Roland Latu, Frédéric Léonet, Michel Mallet, Françoise Micault, Jean-Paul Moine, Isabelle Mopin, Gilles Morisseau, Guy Morlière, Gilles Multeau, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Reveillault, Xavier Robin, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Sandra Girard (*suppléante*), Eric Jean (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Pierre Loury (*suppléant*), Jean-Luc Maerten (*suppléant*), Guy Sauvatre (*suppléant*), Francis Souriau (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (6)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude Biarnais

Monsieur Pascal Brault donne pouvoir à Monsieur Bernard Jamain

Monsieur Jean Bujault donne pouvoir à Monsieur Claude Daviaud

Monsieur Christian Chaplain donne pouvoir à Madame Françoise Micault

Monsieur Gilbert Jaladeau donne pouvoir à Monsieur Roland Latu
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Madame Evelyne Azihari

Absents excusés (45) : François Audoux, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Philippe Boyard, Emmanuel Brunet, Dominique Cadu, Didier Carjat, Patrick Charrier, Vincent Chenu, Xavier Diot, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Louis-Marie Grollier, Pascale Guittet, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Joël Metivier, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Michel Porte, Yannick Quintard, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Bernard Rousseau, Franck Roy, Sylvie Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Lors du Comité syndical du 18 juin 2025, les affectations des résultats définitifs 2024 pour le budget principal Administration Générale et le budget annexe Eau avaient été votées.

Pour le budget annexe Assainissement, sur la base des données comptables arrêtées au 31 décembre 2024 pour les communes transférant leur compétence assainissement au 1er janvier 2025, trois communes n'avaient pas encore arrêté leurs comptes. Ainsi, l'affectation du résultat définitif du budget annexe Assainissement avait été reportée au Comité syndical du 17 septembre 2025.

A ce jour, deux communes n'ont pas déterminé leur résultat du budget Assainissement au 31 décembre 2024.

Il est proposé de statuer sur l'affectation définitive des résultats 2024 du budget annexe Assainissement.

Le Président présente l'affectation des résultats définitifs 2024 pour le Budget annexe Assainissement.

Statuant sur l'affectation du résultat définitifs d'exploitation de l'exercice 2024 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- | | |
|--|-----------------|
| - un résultat de fonctionnement 2024 de : | 467 333,97 € |
| - un excédent antérieur reporté 2023 de : | 31 815 337,10 € |
| soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 32 282 671,07 € |

- un résultat d'investissement de 2024 :	- 2 914 847,31 €
- un déficit antérieur reporté 2023 de :	- 11 316 962,92 €
soit un déficit d'investissement de clôture de :	- 14 231 810,23 €
 - un solde des restes à réaliser de :	 9 695 061,42 €
soit un résultat cumulé d'investissement 2024 corrigé des restes à réaliser de :	- 4 536 748,81 €

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 lors du Comité syndical du 18 juin 2025, il est proposé au Comité syndical de se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation définitif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	32 282 671,07 €
RÉSULTAT AFFECTÉ EN RÉSERVE (1068)	4 536 748,81 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	27 745 922,26 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	-14 231 810,23 €

Il est proposé au Comité syndical de constater les montants d'excédent et de déficit pour les sections d'exploitation et d'investissement au 31 décembre 2024, des communes ayant transférées leur compétence assainissement au 1er janvier 2025, se présentant comme suit :

Transferts de résultats au 1er janvier 2025

des communes ayant transférées leur compétence assainissement

- ❖ Reprise du résultat excédentaire d'exploitation des communes : Affectation en section d'exploitation - **Art 778-Excédent : 234 442,95 €**

CISSE	217 133,56 €
VOUZAILLES	17 309,39 €
	234 442,95 €

- ❖ Reprise du résultat d'exploitation déficitaire des communes : Affectation en section d'exploitation - **Art 678-Déficit : 168 088,74 €**

BETHINES	4 848,29 €
CHERVES	38 666,70 €
CIVAUX	86 844,13 €
MAILLE	35 498,24 €
VILLIERS	2 231,38 €
	168 088,74 €

- ❖ Reprise du résultat d'investissement excédentaire des communes : Affectation en section d'investissement - **Art 1068-Excédent : 66 451,10 €**

BETHINES	20 652,86 €
CHERVES	17 689,80 €
MAILLE	15 094,60 €
VILLIERS	1 140,97 €
VOUZAILLES	11 872,87 €
	66 451,10 €

- ❖ Reprise du résultat d'investissement déficitaire des communes : Affectation en section d'investissement - **Art 1068-Déficit : 108 934,11 €**

CISSE	108 519,82 €
CIVAUX	414,29 €
	108 934,11 €

- ❖ Résultats non communiqués

ASNIERES S/ BLOUR
VILLEMORT

- ❖ Deux résultats communiqués après le Comité syndical du 18 juin 2025

NERIGNAC	
Excédent d'Investissement - 1068	17 324,87 €
Excédent d'Exploitation - 778	441,74 €

- ❖ Synthèse des résultats :

	EXCEDENT	DEFICIT	RESULTAT
INVESTISSEMENT	83 775,97 €	108 934,11 €	- 25 158,14 €
FONCTIONNEMENT	234 884,69 €	168 088,74 €	66 795,95 €

	Suffrages exprimés	
Nombre de votants	Votes Pour	Vote Contre
66	60	0

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages approuve l'affectation du résultat définitif 2024 pour le budget annexe Assainissement tel que figurant ci-dessus et approuve la reprise des excédents et déficits arrêtés au 31 décembre 2024 pour les sections d'investissement et de fonctionnement des communes ayant transférées leur compétence assainissement au 1er janvier 2025.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance


 Jacques SABOURIN

Le Président


 Rémy COOPMAN



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Réunion du 17 septembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept septembre, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au complexe Hervé Manteau (Iteuil), Chemin de la Nouel, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 10/09/2025

Nombre de membres composant le Comité syndical : 102

Nombre de membres présents : 60

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 6

Nombre de votants : 66 (65 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Sabourin

Délibération AG_n°2025_16

Objet : Transfert des résultats budgétaires des communes d'Asnières-sur-Blour et Villemort sur le budget annexe Assainissement

Etaient présents (60) : Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, William Boiron, Fabien Bonnet, Roland Bouchet, Jacques Bouloux, Jean-Louis Bourriaux, Michelle Boutillet, Antoine Braguier, Michel Bugnet, Joël Cogné, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Laurent Duffault, Michel Fresneau, Francis Gargouil, Michel Godet, Alain Guillon, Bernard Henau, Jean-Pierre Jager, Bernard Jamain, Roland Latu, Frédéric Léonet, Michel Mallet, Françoise Micault, Jean-Paul Moine, Isabelle Mopin, Gilles Morisseau, Guy Morlière, Gilles Multeau, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Reveillault, Xavier Robin, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Sandra Girard (*suppléante*), Eric Jean (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Pierre Loury (*suppléant*), Jean-Luc Maerten (*suppléant*), Guy Sauvatre (*suppléant*), Francis Souriau (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (6)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude Biarnais

Monsieur Pascal Brault donne pouvoir à Monsieur Bernard Jamain

Monsieur Jean Bujault donne pouvoir à Monsieur Claude Daviaud

Monsieur Christian Chaplain donne pouvoir à Madame Françoise Micault

Monsieur Gilbert Jaladeau donne pouvoir à Monsieur Roland Latu
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Madame Evelyne Azihan

Absents excusés (45) : François Audoux, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Philippe Boyard, Emmanuel Brunet, Dominique Cadu, Didier Carjat, Patrick Charrier, Vincent Chenu, Xavier Diot, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Louis-Marie Grollier, Pascale Guittet, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Joël Metivier, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Michel Porte, Yannick Quintard, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Bernard Rousseau, Franck Roy, Sylvie Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu l'article L1321-1 du CGCT ;

Vu les délibérations du Bureau n°18 du 10 mars 2015, n°6 du 8 mars 2016, n°3 du 14 février 2017 et n°6 du 10 décembre 2019 fixant les conditions financières relatives au transfert des compétences Eau potable et Assainissement au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;

Vu la délibération de la commune d'Asnières-sur-Blour du 13 décembre 2023 sollicitant l'adhésion et le transfert intégral de la compétence Assainissement (collectif et non-collectif) à compter du 1er janvier 2025 au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;

Vu la délibération n°21-2024 de la commune de Villemort du 17 mai 2024 sollicitant le transfert intégral de la compétence Assainissement (collectif et non-collectif) à compter du 1er janvier 2025 au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;

Vu la délibération n°11 du Comité syndical du 7 février 2024 portant adhésion et transfert intégral de la compétence Assainissement (collectif et non-collectif) de la commune d'Asnière-sur-Blour à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu la délibération n°05 du Comité syndical du 18 juin 2024 portant transfert intégral de la compétence Assainissement (collectif et non-collectif) de la commune de Villemort à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2024 portant adhésion des communes d'Asnières-sur-Blour, Civaux, Nérignac, Vouzailles et Villiers au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;

Considérant la demande de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) de la Vienne en date du 23 mai 2025 sollicitant une délibération spécifique d'Eaux de Vienne, afin de pouvoir établir le procès-verbal de transfert de ces 2 communes ;

Considérant l'avis du 26 janvier 2024 émis par le Bureau des finances locales et du contrôle budgétaire de la préfecture de la Vienne rappelant la possibilité d'exclure le transfert des résultats budgétaires du service assainissement ;

Considérant la consultation de la Commission des finances du 08 septembre 2025 à la demande de la DDFIP en date du 23 mai 2025.

Le Président rappelle que le Bureau a défini par délibérations précitées, les conditions financières d'acceptation par le syndicat d'une demande de transfert de compétence Eau potable et Eau Assainissement qui serait formée par une commune ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

Ces délibérations prévoyaient par délibérations concordantes, le transfert des résultats budgétaires du service, qu'ils soient excédentaires ou déficitaires.

La DDFIP a informé le Syndicat que les services assainissement des communes d'Asnières sur Blour et Villemort ne disposaient pas d'un budget annexe dédié et que leurs opérations comptables étaient "fondues" dans le budget principal.

Dans le cadre de la préparation des procès-verbaux de transfert, la DDFIP n'a donc pu reprendre au titre de l'actif à transférer pour ces 2 communes que la valeur brute des immobilisations ainsi que leurs amortissements.

Par ailleurs, sur les éléments du passif, aucun élément n'a été communiqué à Eaux de Vienne, il a été porté à la connaissance du syndicat, l'absence d'emprunts relatifs à l'assainissement pour ces 2 communes. Il n'y a donc pas de dette transférée à Eaux de Vienne.

Dès lors, compte tenu de la situation particulière des services d'assainissement des communes d'Asnières sur Blour et Villemort, qui ne permet pas d'identifier les résultats de fonctionnement et d'investissement, il est possible au syndicat de déroger à sa délibération du 14 février 2017 pour exclure le transfert des résultats budgétaires du service d'assainissement d'Asnières sur Blour et Villemort, étant rappelé que ce transfert demeure une faculté et non une obligation légale.

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Vote Contre
66	61	1

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages avec 1 voix contre, approuve le fait de renoncer à titre dérogatoire, en l'absence de dette transférée, au transfert des résultats budgétaires de ces deux communes.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le

ID : 086-200049104-20250917-AG2025TRANSRESU-DE



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Sabourin'.

Jacques SABOURIN

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Coopman'.

Rémy COOPMAN



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Réunion du 17 septembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept septembre, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au complexe Hervé Manteau (Iteuil), Chemin de la Nouel, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 10/09/2025

Nombre de membres composant le Comité syndical : 102

Nombre de membres présents : 60

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 6

Nombre de votants : 66 (65 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Sabourin

Délibération AG_n°2025_17

Objet : Décision Modificative n°01 à prendre suite au transfert de compétence des communes de Nérignac et Civaux - Budget annexe Assainissement - Exercice 2025

Etaient présents (60) : Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, William Boiron, Fabien Bonnet, Roland Bouchet, Jacques Bouloux, Jean-Louis Bourriaux, Michelle Boutillet, Antoine Braguier, Michel Bugnet, Joël Cogné, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Laurent Duffault, Michel Fresneau, Francis Gargouil, Michel Godet, Alain Guillon, Bernard Henau, Jean-Pierre Jager, Bernard Jamain, Roland Latu, Frédéric Léonet, Michel Mallet, Françoise Micault, Jean-Paul Moine, Isabelle Mopin, Gilles Morisseau, Guy Morlière, Gilles Multeau, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Reveillault, Xavier Robin, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Sandra Girard (*suppléante*), Eric Jean (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Pierre Loury (*suppléant*), Jean-Luc Maerten (*suppléant*), Guy Sauvaitre (*suppléant*), Francis Souriau (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (6)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude Biarnais
Monsieur Pascal Brault donne pouvoir à Monsieur Bernard Jamain
Monsieur Jean Bujault donne pouvoir à Monsieur Claude Daviaud
Monsieur Christian Chaplain donne pouvoir à Madame Françoise Micault
Monsieur Gilbert Jaladeau donne pouvoir à Monsieur Roland Latu
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Madame Evelyne Azihari

Absents excusés (45) : François Audoux, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Philippe Boyard, Emmanuel Brunet, Dominique Cadu, Didier Carjat, Patrick Charrier, Vincent Chenu, Xavier Diot, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Louis-Marie Grollier, Pascale Guittet, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Joël Metivier, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Michel Porte, Yannick Quintard, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Bernard Rousseau, Franck Roy, Sylvie Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Le Président rappelle aux membres du Comité syndical que par délibération du 23 janvier 2024 la commune de Nérignac (86) a sollicité son adhésion au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer, afin de transférer à ce dernier l'intégralité de la compétence Assainissement (collectif et non collectif), à compter du 1er janvier 2025.

La commune de Civaux (86) a sollicité son adhésion par délibération du 18 décembre 2023 au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer, afin de transférer à ce dernier l'intégralité de la compétence Assainissement (collectif et non collectif), à compter du 1er janvier 2025.

Ce transfert de compétence a été approuvé par délibération n°11 du Conseil syndical en date du 7 février 2024.

Il est ainsi proposé au Comité syndical de procéder par décision budgétaire modificative n°01 aux ajustements comptables suivants sur le Budget annexe supplémentaire Assainissement de l'exercice 2025 :

Décision budgétaire modificative - Budget annexe Assainissement - Exercice 2025

Section d'Exploitation :

En recette d'exploitation, la décision budgétaire modificative intègre l'écriture suivante :

- Ajout de l'excédent d'exploitation au chapitre 77 et à l'article 778 pour la reprise du résultat excédentaire de fonctionnement 2024 de la commune de Nérignac :
 - **778 - Reprise du résultat d'exploitation** **+ 441,74€**
- Complément de crédits au chapitre 042 et à l'article 777 pour ajuster la quote part de subvention suite à la reprise des amortissements de subvention de la commune de Civaux :
 - **777 - Quote part de subvention** **+ 3 000€**

En dépense d'exploitation, la décision budgétaire modificative intègre les écritures suivantes :

- Pour l'équilibre du budget, il convient d'augmenter de la réserve au chapitre 011 et à l'article 6288 pour constater le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 de la commune de Nérignac :
 - **6288 - Fonds de régulation - Réserve** **+ 441,74€**

La réserve représentait au Budget Supplémentaire 2025 la somme de 18 091 042,26€. Après décision budgétaire modificative du budget annexe assainissement 2025, la réserve corrigée s'élève à 18 091 484€.

- Ajustement des amortissements de Nérignac et Civaux : pour constater les amortissements, il convient de rajouter au chapitre 042 et à l'article 6811, la dotation annuelle :
 - **6811 - Dotation aux amortissements** **+ 52 000€**
- Diminution de l'autofinancement au chapitre 023, lié à l'ajustement de la quote part de subvention et des amortissements (52 000€ - 3 000€) :
 - **023 - Virement à la section d'investissement** **- 49 000€**

Le Président présente la Décision Modificative (DM) pour le budget annexe Assainissement de l'exercice 2025 - section d'exploitation :

	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles DM	3 441,74 €	3 441,74 €

Total DM 2025	3 441,74 €	3 441,74 €
---------------	------------	------------

Section d'Investissement :

En recette d'investissement, la décision budgétaire modificative intègre les écritures suivantes :

- Ajout des excédents d'investissement au chapitre 10 et à l'article 1068 pour la reprise du résultat excédentaire d'investissement 2024 de la commune de Nérignac :
 - **1068 - Reprise résultat d'investissement** **+ 17 324,87€**
- Ajout de la dotation annuelle d'amortissement des réseaux d'assainissement des communes de Nérignac et Civaux, au chapitre 040 et à l'article 28 :
 - **281532 - Amortissement des réseaux d'Assainissement** **+ 52 000,00€**
- Ajustement de l'autofinancement au chapitre 021, lié à l'ajustement de la quote part de subvention et des amortissements (52 000€ - 3 000€) :
 - **021 - Virement à la section de fonctionnement** **- 49 000,00€**

En dépense d'investissement, la décision budgétaire modificative intègre les écritures suivantes :

- Pour l'équilibre du budget, il convient d'augmenter les dépenses imprévues, au chapitre 020 :
 - **020 - Dépenses Imprévues** **+ 17 324,87€**
- Ajustement de la quote part de subvention au chapitre 040 à l'article 1391 pour la reprise des amortissements sur subvention de la commune de Civaux :
 - **1391 - Quote part de subvention** **+ 3 000,00€**

Le Président présente la Décision Modificative (DM) pour le budget annexe Assainissement de l'exercice 2025 - section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles DM	20 324,87 €	20 324,87 €

Total DM 2025	20 324,87 €	20 324,87 €
---------------	-------------	-------------

Pour rappel, le total de la décision budgétaire modificative pour le budget annexe Assainissement de l'exercice 2025 s'élève pour les sections suivantes :

- **Section Exploitation :**

Dépenses : 3 441,74€

Recettes : 3 441,74€

- **Section Investissement :**

Dépenses : 20 324,87€

Recettes : 20 324,87€

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Vote Contre
66	60	1

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages avec 1 voix contre, approuve cette décision modificative n°01 portant sur le budget annexe Assainissement de l'exercice 2025

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance



Jacques SABOURIN

Le Président



Rémy COOPMAN



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Réunion du 17 septembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept septembre, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au complexe Hervé Manteau (Iteuil), Chemin de la Nouel, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 10/09/2025

Nombre de membres composant le Comité syndical : 102

Nombre de membres présents : 60

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 6

Nombre de votants : 66 (65 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Sabourin

Délibération AG_n°2025_18

Objet : Décision modificative n°02 relative à la déconstruction de quatre châteaux d'eau-
Budget annexe Eau - Exercice 2025

Etaient présents (60) : Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, William Boiron, Fabien Bonnet, Roland Bouchet, Jacques Bouloux, Jean-Louis Bourriaux, Michelle Boutillet, Antoine Braguier, Michel Bugnet, Joël Cogné, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Laurent Duffault, Michel Fresneau, Francis Gargouil, Michel Godet, Alain Guillon, Bernard Henau, Jean-Pierre Jager, Bernard Jamain, Roland Latu, Frédéric Léonet, Michel Mallet, Françoise Micault, Jean-Paul Moine, Isabelle Mopin, Gilles Morisseau, Guy Morlière, Gilles Multeau, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Reveillault, Xavier Robin, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Sandra Girard (*suppléante*), Eric Jean (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Pierre Loury (*suppléant*), Jean-Luc Maerten (*suppléant*), Guy Sauvatre (*suppléant*), Francis Souriau (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (6)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude Biarnais
Monsieur Pascal Brault donne pouvoir à Monsieur Bernard Jamain
Monsieur Jean Bujault donne pouvoir à Monsieur Claude Daviaud
Monsieur Christian Chaplain donne pouvoir à Madame Françoise Micault
Monsieur Gilbert Jaladeau donne pouvoir à Monsieur Roland Latu
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à à Madame Evelyne Azihari

Absents excusés (45) : François Audoux, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Philippe Boyard, Emmanuel Brunet, Dominique Cadu, Didier Carjat, Patrick Charrier, Vincent Chenu, Xavier Diot, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Louis-Marie Grollier, Pascale Guittet, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Joël Metivier, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Michel Porte, Yannick Quintard, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Bernard Rousseau, Franck Roy, Sylvie Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Le Président rappelle aux membres du Conseil syndical la délibération du Bureau n°08 prise le 23 janvier 2024 concernant la réalisation de travaux de déconstruction d'ouvrages prévus au niveau des Comités Locaux, dans le cadre du programme des investissements. Les ouvrages concernés sont les suivants :

Comité local	Ouvrages
GRAND POITIERS EST	Château d'eau de Bignoux bourg
GRAND POITIERS SUD	Château d'eau de Rouillé bourg
TROIS MOUTIERS	Château d'eau de Roiffé (domaine du Golf)
BAS LOUDUNAIS	Station de pompage de la Grimaudière

S'agissant de travaux de démolition sans reconstruction, ils n'auront pas pour effet d'augmenter la valeur vénale du terrain. Par conséquent, ces travaux ne sont pas inclus dans le coût du terrain et doivent être traités comme des charges de fonctionnement, imputées au chapitre 011 et à l'article 615, par l'émission d'un mandat au titre d'une opération réelle.

Il est ainsi nécessaire de procéder aux ajustements comptables nécessaires sur le budget annexe Eau sur l'exercice 2025 entre les sections investissement et fonctionnement (exploitation), relatives aux dépenses réalisées et engagées.

Décision budgétaire modificative - Budget annexe Eau - Exercice 2025

Section d'Exploitation :

- En dépense d'exploitation :
 - augmentation au chapitre 011 et à l'article 61521 - Bâtiments publics, soit la somme de : **+ 540 000€**
 - au chapitre 023 - Virement à la section d'investissement, soit la somme de :
- 540 000€

- En recette d'exploitation : aucune modification

L'ajustement est neutre par l'opération de virement entre les deux sections fonctionnement / investissement (aux chapitres 023 et 021) permettant ainsi de transférer des crédits entre ces deux sections.

Le Président présente la Décision Modificative (DM) pour le budget annexe Eau de l'exercice 2025 - section d'exploitation :

	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles DM	Déconstruction : + 540 000€ Virement à la section Investissement : - 540 000 €	Aucune modification 0€
Total DM 2025	0 €	0 €

Section d'investissement : Opération n°990

En dépense d'investissement : diminution aux articles 2313 pour la somme de **- 540 000€** selon le détail ci-dessous :

*APCP : Autorisation de Programme et Crédit de Paiement

2313 - Constructions	APCP 2023	- 140 000 €
2313 - Constructions	APCP 2024	-200 000 €
2313 - Constructions	APCP 2025	-200 000 €

En recette d'investissement : au chapitre 021 - Virement à la section de fonctionnement pour la somme de : **- 540 000€**

Le Président présente la Décision Modificative (DM) pour le budget annexe Eau de l'exercice 2025 - section d'investissement :

	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles DM	- 540 000 €	- 540 000 €
Total DM 2025	- 540 000 €	- 540 000 €

Pour rappel, le total de la décision budgétaire modificative pour le budget annexe Eau de l'année 2025 s'élève pour les sections suivantes :

- **Section Exploitation :**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

- **Section Investissement :**

Dépenses : - 540 000 €

Recettes : - 540 000 €

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Votes Contre
66	56	3

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages avec 3 voix contre, approuve cette décision modificative n°02 portant sur le budget annexe Eau de l'exercice 2025

Le Président propose aux membres du Comité syndical :

- d'approuver cette décision modificative n°02 portant sur le budget annexe Eau de l'exercice 2025.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance


Jacques SABOURIN

Le Président


Rémy COOPMAN



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Réunion du 17 septembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept septembre, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au complexe Hervé Manteau (Iteuil), Chemin de la Nouel, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 10/09/2025

Nombre de membres composant le Comité syndical : 102

Nombre de membres présents : 60

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 6

Nombre de votants : 66 (65 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Sabourin

Délibération AG_n°2025_19

Objet : Transfert de la compétence Assainissement par les communes d'Amberre, Chabournay, Saint-Martin l'Ars et Thurageau

Etaient présents (60) : Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, William Boiron, Fabien Bonnet, Roland Bouchet, Jacques Bouloux, Jean-Louis Bourriaux, Michelle Boutillet, Antoine Braguier, Michel Bugnet, Joël Cogné, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Laurent Duffault, Michel Fresneau, Francis Gargouil, Michel Godet, Alain Guillon, Bernard Henau, Jean-Pierre Jager, Bernard Jamain, Roland Latu, Frédéric Léonet, Michel Mallet, Françoise Micault, Jean-Paul Moine, Isabelle Mopin, Gilles Morisseau, Guy Morlière, Gilles Multeau, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Reveillault, Xavier Robin, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Sandra Girard (*suppléante*), Eric Jean (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Pierre Loury (*suppléant*), Jean-Luc Maerten (*suppléant*), Guy Sauvatre (*suppléant*), Francis Souriau (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (6)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude Biarnais

Monsieur Pascal Brault donne pouvoir à Monsieur Bernard Jamain
Monsieur Jean Bujault donne pouvoir à Monsieur Claude Daviaud
Monsieur Christian Chaplain donne pouvoir à Madame Françoise Micault
Monsieur Gilbert Jaladeau donne pouvoir à Monsieur Roland Latu
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à Madame Evelyne Azihari

Absents excusés (45) : François Audoux, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Philippe Boyard, Emmanuel Brunet, Dominique Cadu, Didier Carjat, Patrick Charrier, Vincent Chenu, Xavier Diot, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Louis-Marie Grollier, Pascale Guittet, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Joël Metivier, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Michel Porte, Yannick Quintard, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Bernard Rousseau, Franck Roy, Sylvie Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-8 et L.5211-17 ;

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite "loi NOTRe" ;

Vu la loi n°2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences "eau" et "assainissement" ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2013-D2/B1 du 05 février 2013 portant fusion des établissements publics de coopération intercommunale en vue de constituer un syndicat mixte à vocation départementale pour l'eau et l'assainissement construit sur la base du Siveer ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2019-D2/B1-027 en date du 13 décembre 2019 portant adoption des nouveaux statuts du Syndicat Eaux de Vienne-Siveer ;

Vu les statuts révisés du Syndicat Eaux de Vienne en date du 13 décembre 2019 et notamment ses articles 3-2-2 et 3-2-3 portant sur les compétences assainissement collectif et assainissement non collectif ;

Vu la délibération n°021-2025 en date du 7 avril 2025 de la commune d'Amberre ;

Vu la délibération n°01 en date du 22 avril 2025 de la commune de Thurageau ;

Vu la délibération n°2025-039 en date du 15 juillet 2025 de la commune de Saint-Martin l'Ars ;

Vu la délibération n°48-2025 en date du 22 juillet 2025 de la commune de Chabournay ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 septembre 2025 portant sur le transfert de la compétence assainissement des communes d'Amberre, Chabournay, Saint-Martin l'Ars et Thurageau.

Le Président informe les membres du Comité syndical que les communes suivantes :

**Amberre
Chabournay
Saint-Martin l'Ars
Thurageau**

ont demandé par délibérations du :

- 7 avril 2025 pour la commune d'Amberre ;
- 22 avril 2025 pour la commune de Thurageau ;
- 15 juillet pour la commune de Saint-Martin l'Ars ;
- 22 juillet pour la commune de Chabournay.

le transfert intégral de la compétence Assainissement (collectif et non collectif) au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer.

Le Syndicat assurera donc, en leurs lieu et place, la maîtrise d'ouvrage des équipements d'assainissement collectif et non-collectif, c'est-à-dire l'investissement, l'exploitation et l'organisation du service public industriel et commercial défini à l'article L 2224-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), avec effet à **partir du 1^{er} janvier 2026**.

Il convient de préciser que la Loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » rend séable l'assainissement en distinguant l'assainissement collectif (AC) de l'assainissement non collectif (ANC). Ainsi, une commune qui n'a transféré au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer qu'une partie de son assainissement avant publication de la Loi peut désormais, si elle le souhaite, transférer l'autre partie de la compétence. Le texte indique également que les transferts réalisés avant la publication de la Loi ne seront pas remis en cause ; les compétences transférées seront donc assurées par Eaux de Vienne-Siveer.

Il convient de préciser que la Loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » rend séable l'assainissement en distinguant l'assainissement collectif (AC) de l'assainissement non collectif (ANC).

Il importe d'indiquer que les communes avaient déjà réalisé un transfert partiel ou un transfert d'exploitation de la compétence assainissement au Syndicat Eaux de Vienne-Siveer de la façon suivante :

- Amberre : transfert d'exploitation pour l'assainissement collectif ;
- Chabournay : assainissement non collectif ;
- Saint-Martin l'Ars : transfert d'exploitation pour l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif ;
- Thurageau : transfert d'exploitation pour l'assainissement collectif .

En conséquence, il est proposé d'approuver ce transfert intégral de la compétence Assainissement, à compter du 1er janvier 2026 et dans les conditions financières en vigueur au sein du Syndicat.

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Votes Contre
66	60	2

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages avec 2 voix contre, approuve le transfert intégral par les commune d'Amberre, de Chabournay de Saint-Martin l'Ars et de Thurageau, pour l'ensemble de leur territoire, de la compétence Assainissement (collectif et non-collectif) à Eaux de Vienne-Siveer, dans les conditions en vigueur au sein du Syndicat, à compter du 1^{er} janvier 2026, entérine par conséquent, le transfert direct et intégral au syndicat Eaux de Vienne-Siveer des actifs et passifs du budget Assainissement constatés à l'issue de la gestion 2025 des communes concernées et autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance


 Jacques SABOURIN

Le Président


 Rémy COOPMAN



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »
Réunion du 17 septembre 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept septembre, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au complexe Hervé Manteau (Iteuil), Chemin de la Nouel, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 10/09/2025

Nombre de membres composant le Comité syndical : 102

Nombre de membres présents : 61

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 6

Nombre de votants : 67 (66 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Sabourin

Délibération AG_n°2025_20

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024

Etaient présents (61) : Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, William Boiron, Fabien Bonnet, Roland Bouchet, Jacques Bouloux, Jean-Louis Bourriaux, Michelle Boutillet, Antoine Braguier, Michel Bugnet, Joël Cogné, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Laurent Duffault, Michel Fresneau, Francis Gargouil, Michel Godet, Alain Guillon, Bernard Henau, Jean-Pierre Jager, Bernard Jamain, Roland Latu, Frédéric Léonet, Michel Mallet, Françoise Micault, Jean-Paul Moine, Isabelle Mopin, Gilles Morisseau, Guy Morlière, Gilles Multeau, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Reveillault, Xavier Robin, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Sandra Girard (*suppléante*), Eric Jean (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Pierre Loury (*suppléant*), Jean-Luc Maerten (*suppléant*), Guy Sauvaitre (*suppléant*), Francis Souriau (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (6)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude Biarnais
Monsieur Pascal Brault donne pouvoir à Monsieur Bernard Jamain
Monsieur Jean Bujault donne pouvoir à Monsieur Claude Daviaud
Monsieur Christian Chaplain donne pouvoir à Madame Françoise Micault
Monsieur Gilbert Jaladeau donne pouvoir à Monsieur Roland Latu
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à à Madame Evelyne Azihari

Absents excusés (45) : François Audoux, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Philippe Boyard, Emmanuel Brunet, Dominique Cadu, Didier Carjat, Patrick Charrier, Vincent Chenu, Xavier Diot, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Louis-Marie Grollier, Pascale Guittet, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Joël Metivier, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Michel Porte, Yannick Quintard, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Bernard Rousseau, Franck Roy, Sylvie Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu l'article L.2224-5 et les articles D.2224-1 à D.2224-3 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la CCSPL du 16 septembre 2025 sur le RPQS eau potable.

Le Président présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) portant sur le service public de l'eau potable pour l'année 2024, figurant en annexe.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service concerné.

Il doit être présenté au Comité syndical dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Consultée le 16 septembre 2025, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a émis un avis favorable à l'adoption de ce rapport.

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Votes Contre
66	59	2

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages avec 2 voix contre, adopte le Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable, tel qu'il figure en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance

Jacques SABOURIN

Le Président



Rémy COOPMAN



**Extrait du registre des délibérations
du Comité syndical
d'« Eaux de Vienne-Siveer »**

Réunion du 17 septembre 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-sept septembre, à partir de 9h00, les membres du Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer se sont réunis au complexe Hervé Manteau (Iteuil), Chemin de la Nouel, sur convocation du Président, Monsieur Rémy Coopman.

Date de la convocation : 10/09/2025

Nombre de membres composant le Comité syndical : 102

Nombre de membres présents : 61

Nombre de membres ayant donné un pouvoir : 6

Nombre de votants : 67 (66 %)

Président de séance : Monsieur Rémy Coopman

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Sabourin

Délibération AG_n°2025_21

Objet : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2024

Etaient présents (61) : Bernard Ayrault, Evelyne Azihari, Pierre Baraudon, Nathalie Bassereau, Jean-Philippe Berjonneau, Jean-Claude Biarnais, Jean-Pierre Binard, William Boiron, Fabien Bonnet, Roland Bouchet, Jacques Bouloux, Jean-Louis Bourriaux, Michelle Boutillet, Antoine Braguier, Michel Bugnet, Joël Cogné, Henri Colin, Rémy Coopman, Dominique Dabadie, Claude Daviaud, Joël Doret, Michel Droin, Laurent Duffault, Michel Fresneau, Francis Gargouil, Michel Godet, Alain Guillon, Bernard Henau, Jean-Pierre Jager, Bernard Jamain, Roland Latu, Frédéric Léonet, Michel Mallet, Françoise Micault, Jean-Paul Moine, Isabelle Mopin, Gilles Morisseau, Guy Morlière, Gilles Multeau, Alain Picard, Dominique Pierre, Frédy Poirier, Edouard Renaud, Henri Renaudeau, Nicolas Reveillault, Xavier Robin, Jacques Sabourin, Séverine Saint-Pé, Claude Sergent, Jean-Guy Valette, Jean-Charles Varescon, François Bock (*suppléant*), Laurent Doret (*suppléant*), Christian Gallas (*suppléant*), Sandra Girard (*suppléante*), Eric Jean (*suppléant*), Mikaël Journeau (*suppléant*), Pierre Loury (*suppléant*), Jean-Luc Maerten (*suppléant*), Guy Sauvaitre (*suppléant*), Francis Souriau (*suppléant*).

Absents ayant donné pouvoir (6)

Monsieur Jean-Pierre Bernard donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude Biarnais

Monsieur Pascal Brault donne pouvoir à Monsieur Bernard Jamain
Monsieur Jean Bujault donne pouvoir à Monsieur Claude Daviaud
Monsieur Christian Chaplain donne pouvoir à Madame Françoise Micault
Monsieur Gilbert Jaladeau donne pouvoir à Monsieur Roland Latu
Madame Laurence Rabussier donne pouvoir à à Madame Evelyne Azihari

Absents excusés (45) : François Audoux, Isabelle Bayart, Philippe Bellin, Alain Besnault, Jean-Philippe Boyard, Emmanuel Brunet, Dominique Cadu, Didier Carjat, Patrick Charrier, Vincent Chenu, Xavier Diot, Jean-Jacques Dussoul, Bernard Germaneau, Claude Godillon, Louis-Marie Grollier, Pascale Guittet, Gilbert Jaladeau, Odile Landreau, Pierre Ledoux, Bruno Lefebvre, Claude Marchaisseau, Anthony Maugé, Joël Metivier, Jean-Louis Michel, Romain Mignot, Thierry Mirebeau, Philippe Moigner, Laurent Pain, Philippe Patey, François Péan, Michel Porte, Yannick Quintard, Jacky Quintard, Stéphane Raynaud, Bernard Rousseau, Franck Roy, Sylvie Roy, Michel Servain, Valérie Simon, Stéphanie Steinmetz, Patrick Touloumet, Thierry Triphose, Eric Viaud, Jacques Vivier, Monique Vivion.



Vu l'article L.2224-5 et les articles D.2224-1 à D.2224-3 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la CCSPL du 16 septembre 2025 sur le RPQS assainissement.

Le Président présente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) portant sur le service public de l'assainissement (collectif et non-collectif) pour l'année 2024, figurant en annexe.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service concerné.

Il doit être présenté au Comité syndical dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Consultée le 16 septembre 2025, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a émis un avis favorable à l'adoption de ce rapport.

Nombre de votants	Suffrages exprimés	
	Votes Pour	Vote Contre
66	60	1

Le Comité syndical, à la majorité absolue des suffrages avec 1 voix contre, adopte le Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement, tel qu'il figure en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,

Le secrétaire de séance



Jacques SABOURIN

Le Président



Rémy COOPMAN